



MAIRIE DE CAMPAN

HAUTES-PYRÉNÉES

E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 31 MAI 2021

(Date de convocation : 26 mai 2021)

Délibération n° 20210531/11

Conseillers en exercice	: 15
Nombre de présents	: 12
Nombre de votants	: 15
Pour	: 13
Contre	: 0
Abstention	: 2

Le trente et un mai deux mille vingt et un à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,

Étaient présents : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, M. Etienne Lay, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Thibaut Maurin, Mme Brigitte Bascaules, M. Sylvain Saligot, Mme Aurore Ville, Mme Mélissa Pujo-Menjouet, M. Benjamin Soucaze-Soudat, Mme Viviane Torné, Mme Charlotte Foubert et M. Jean-François Rabaud,

formant l'unanimité des membres en exercice.

Étaient absents : Mme Catherine Pécondon-Montgaillard (procuration donnée à M. Alexandre Pujo-Menjouet), Mme Sarah Laguerre (procuration donnée à M. Alexandre Pujo-Menjouet), M. Thierry Ribeiro (procuration donnée à Mme Dominique Borgella-Adjudant).

Secrétaire de séance : Mme Aurore Ville

OBJET : Demande de subventions Fonds d'Aménagement Rural (FAR) 2021

Les demandes pour le Fonds d'Aménagement Rural (FAR) du Conseil Départemental doivent être finalisées. La commune souhaite réaliser plusieurs projets cette année :

- l'isolation des bâtiments communaux (écoles, logement communal Campan Bourg) : changement des huisseries pour un montant de 100 000 euros ;
 - la rénovation du petit patrimoine pour un montant de 50 000 euros ;
 - l'achat d'un terrain pour la réalisation d'une nouvelle école adaptée aux besoins actuels pour un montant de 100 000 euros ;
 - la réfection des voiries pour un montant de 70 000 euros ;
- Aussi, l'aide financière du Conseil Départemental sera sollicitée dans le cadre du FAR programmation 2021.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de :

- valider les projets d'isolation, de rénovation, de réfection de voirie et d'achat de terrain pour l'année 2021 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires pour assurer le financement de ce programme de travaux et notamment de demander l'aide du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées dans le cadre du FAR et tout autre co-financier ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer tous les documents utiles.

Le Conseil Municipal, après délibération et par 2 abstentions (Mme Viviane Torné et M. Jean-François Rabaud) et 13 voix pour, décide de :

Article 1^{er} : valider les projets d'isolation, de rénovation, de réfection de voirie et d'achat de terrain pour l'année 2021 ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires pour assurer le financement de ce programme de travaux et notamment de demander l'aide du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées dans le cadre du FAR et tout autre co-financier ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer tous les documents utiles.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

Date d'affichage :

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Alexandre PUJO-MENJOUET

